

**DECISION SUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE SUR L'EMPLOI
ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/8 (II) Add1**

La Conférence :

1. **SE FELICITE** de l'offre faite par le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso d'abriter un Sommet extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la Pauvreté en Afrique ;
2. **DECIDE** de convoquer ce Sommet extraordinaire en 2004 et **INVITE** tous les Etats membres à y participer activement ;
3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), le BIT et les autres partenaires et parties prenantes, de prendre les dispositions nécessaires à la tenue du Sommet extraordinaire sur l'Emploi et la lutte contre la Pauvreté en Afrique.

2004

Decision on the extraordinary session of the assembly of the African Union on employment and poverty alleviation in Africa - Doc. Assembly/AU/8(II) Add. 1

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1054>

Downloaded from African Union Common Repository